



Toulouse, le 23 novembre 2022

Objet : Préavis de grève du jeudi 1^{er} décembre 2022 0h00 au mercredi 7 décembre 24h00, concernant l'ensemble des agents de la PJJ rattachés au Service Educatif de l'EPM de Lavour.

Madame la Directrice Inter Régionale Sud de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Par ce courrier, la CGT PJJ vous notifie un préavis de grève concernant les personnels PJJ du service éducatif de l'EPM de Lavour du jeudi 1^{er} décembre 2022 0h00 au mercredi 7 décembre 2022 à 24h00.

Ce préavis de grève est déposé notamment suite aux nombreux incidents qui ne cessent de s'accroître et de s'amplifier depuis plusieurs semaines : violences entre mineurs, agressions et menaces envers les personnels, 12 départs de feu durant les nuits du week-end du 19 au 20 novembre. Ce climat délétère et d'insécurité tant pour les professionnels que pour les mineurs ne peut plus durer !

Vos agents vous alertent : un nouveau drame se prépare si des réponses, adéquates à cette situation de crise, ne sont pas apportées urgemment!

Cette situation n'est pas due au fait des mineurs, nos jeunes sont sensibles et perméables aux dynamiques et s'engouffrent dans les failles.

Vos agents doivent faire face quotidiennement à un manque de personnel accru du côté de l'administration pénitentiaire, ne pouvant plus assurer leurs missions et respecter le cahier des charges d'un EPM. Les personnels restants font de leur mieux, pallient et sont usés et n'ont pour seule réponse « on entend, mais c'est partout pareil, on a demandé des renforts RH ». Mais au final, rien ne vient ! La situation semble au point mort.

Côté PJJ, ce n'est guère mieux puisque seulement 2 unités de vie sur 7 sont à effectifs complets à ce jour. La problématique RH va d'autant plus se dégrader en janvier 2023 : départs d'éducateurs, vacance du poste de Directeur du Se-EPM à compter de février 2023.

Madame la Directrice Interrégionale, comment vos agents vont-ils pouvoir assurer la charge de travail qui s'annonce ? Le CJPM a déjà contribué à la dégradation de l'accompagnement des mineurs en détention avec un temps judiciaire qui s'accroît de plus en plus et qui ne permet plus un réel travail éducatif et amène vos agents à travailler continuellement dans l'urgence : jugements à audience unique, projets d'aménagement de peine, libérations sous contrainte. Ils doivent aussi continuer d'assurer la conduite d'activités, les temps collectifs, la mise en place de projet, le suivi éducatif dans le cadre de la référence.

La CGT PJJ Sud porte leurs revendications :

- La fermeture d'une unité de vie temporairement jusqu'à ce que les situations RH, tant du côté de l'AP que de la PJJ se stabilisent et permettent une reprise à la normale afin d'éviter les risques psycho-sociaux au sein de nos deux administrations.
- La revalorisation des agents contractuels afin de pouvoir les pérenniser sur notre service (prise en compte de leur ancienneté professionnelle, évolution changement d'échelon en cas de renouvellement)
- Des renforts RH : recrutement d'éducateurs, maintien de l'agent administratif contractuelle en poste, garantie de l'affectation d'un Directeur de Service au 1^{er} Avril 2023 (pour que le fil de l'eau ne soit pas un poisson !!!)

Madame la Directrice Inter Régionale de la PJJ, comme l'ensemble des services et administrations du ministère de la Justice, l'EPM de Lavaur souffrent de difficultés RH. Vos agents sont en difficulté face à la charge de travail qui s'accumule.

La politique du toujours plus avec moins de moyens humains compromet la tenue des missions et du cahier des charges au sein de cette structure et met clairement les usagers et les professionnels en danger.

Notre organisation syndicale se tient à votre disposition durant la durée du préavis pour négocier sur les demandes des agents.

Pour la CGT PJJ Sud
Sébastien Villanova
Secrétaire régional